

Nancy, ce 21 janvier 1902.

Bon hier cher ami,

Pis à la hâte je réponds en
voilà à vos deux dernières lettres,
en même temps qu'à la convocation
pour la réunion de jeudi prochain.

Vous voudrez bien, à cette réunion,
pardon excuse mon absence. Je ne puis
que m'en remettre à vous qui connaissez
bien le terrain, pour la nomination du bureau.
Je ne pense pas qu'il y ait lieu de
suggérer la présentation de membres
associés pour Nancy: de, du moins, je
ne suis pas ^{encl} ~~encl~~ au courant de la
situation locale pour faire un bon
donc cette fois, et a priori, je ne
connais personne à présenter ici.

J'approuve tout-à-fait votre
idée pour la discussion des questions

portés à l'ordre du jour, Et les
volontiers j'collaborerai, de la façon
que vous dites, à l'étude de la
question des Béné réserves de
la femme, question qui me semble
fort bien choisie. Je pourrais me
charger plus particulièrement de
l'exposé des systèmes du Code civil
allemand à cet égard. Quant à
la documentation bibliographique, je
fais mes efforts pour la faire, mais
comme je vous l'ai dit déjà, je
ne suis pas très bien placé en particu-
lier, notre bibliothèque universitaire
étant encore à l'état embryonnaire.
Je me chargerai aussi de réunir
les dispositions de l'ancien projet
suisses sur la question - sans autres
détails bibliographiques, toujours pour le même cas.

Relativement à votre nouvelle
revue, je signale à M. Leebours

les bonnes thèses citées dans le droit
civil, ~~paris~~ à déjà l'année
dernière et je tâcherai de mener
ici une enquête dans le même sens,
dont je communiquerai également
à elle les résultats.

Je n'accepte, moi-même de
préparer que peu de chose dans
le sens historique dont je vous ai
écrit récemment. Le sujet auquel
j'ai songé d'abord, était
les tests et j'ai dû le remettre
à une époque lointaine. Je pourrais
je crois, travailler plus rapidement
une petite étude sur la question
des mariages incestueux. Ce n'est
ni neuf, ni palpitant d'actualité.
Mais la question me paraît de
nature à mériter en outre la
présidence d'étude, auquel je songe
et elle me donnera aussi l'occasion
d'un exposé utile du système du B. G. B.

je n'y mets ces jours-ci; et
assurément ce ne peut être fait
sans danger, mais j'espère être
rappelé de la fin du travail
en juin prochain. Et l'occasion
vous en tient, si cela avait dû
être accepté; je ne pourrais d'ailleurs
prendre un engagement absolu pour
le terme du travail.

Je n'ai aucun besoin de mes
notes manuscrites pour le compte
rendu de votre bon livre. Sans
pouvoir les dicter, une fois le
livre à leur place, je n'aurais
encore de l'indigence de mon travail,
qui n'est que pour moi incompréhensible
en la matière.

Mais de m'avec indiqué le
titre de M. Leisner d'Als je
n'ai rien vu encore.
Je vous félicite bien cordialement
d'avoir si bien pu aboutir à ce projet.
Je suis assuré que je contribuerai pour
mon compte et part à la maintenance et
développement. Je vous en prie
fidèlement attaché F. Leroy

7
—
—



Monsieur R. Leilles,
Professeur à la Fac de droit,
14 rue Saint-Guillaume

Paris

— JANCY —



BOSTON
MAY 6